

Date d’Affichage : 09/11/2017

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">COMMISSION DES JEUNES REUNION DU 08/11/2017</p> |
|---|

Présents : M. C.FOURNIER, J.HIVART, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Coupe Défisports+ U18 : journée du 28/10/2017

55715.1 LUMBRES B/AUDRUICQ B. Inscription sur la feuille de match d’un dirigeant de Lumbres B suspendu. De ce fait, ce licencié est suspendu d’un match de suspension ferme à compter du 13/11/17. Homologué : LUMBRES B 0 – AUDRUICQ B 3 par pénalité. Amende 100€ à Lumbres.

La présente décision est susceptible d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C.FOURNIER